

# **REPUBLIQUE DU SENEGAL**

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI



## **Déclaration du Sénégal au Débat général**

**56<sup>ème</sup> session de la Commission « Population et Développement des Nations Unies »**

**Thème : population, éducation et développement durable**

**Du 10 au 14 Avril 2023 à New York**

**\*\_\*\_\*\_\***

**Monsieur le Président,**

**Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter ainsi que les membres du Bureau pour votre élection à la tête de la Commission de la population et du développement et vous souhaiter plein succès.

Ma délégation souscrit aux déclarations faites par Cuba au nom du Groupe des 77 et la Chine et le Népal au nom des Pays les Moins Avancés.

Permettez-moi de saluer la pertinence du thème de la 56<sup>e</sup> session de la CPD « population, éducation et développement durable » dans un contexte de démographie galopante qui pose avec acuité la question de la satisfaction de la demande sociale et de la gestion durable de nos ressources.

Cette rencontre est donc une opportunité pour identifier les véritables contraintes auxquelles les acteurs du développement sont confrontés dans la mise en œuvre du programme d'action de la CIPD ces vingt dernières années et déterminer de nouvelles orientations stratégiques pour y remédier.

A ce jour, il est clairement apparu que le modèle de gouvernance de l'éducation que nous avons bâti sur la base de nos certitudes communes devient de moins en moins efficace et doit impérativement être revu et adapté aux exigences de notre époque.

A cet égard, comme nous l'avons récemment discuté au Sommet sur la transformation de l'éducation, le constat que l'on peut établir se résumerait en trois actions prioritaires :

1. la révision du contenu des enseignements devenus parfois obsolètes et la nécessité de la réforme de ceux-ci par le repositionnement de l'humain et du développement durable au cœur des préoccupations de l'école ;
2. l'augmentation conséquente des budgets destinés à nos politiques éducatives nationales, avec, à la clé, la revalorisation de la fonction enseignante et l'octroi d'une place de choix au numérique dans nos programmes d'enseignement/apprentissage ;
3. La nécessité d'établir et de renforcer des passerelles curriculaires en favorisant, à l'échelle des États et des acteurs de l'éducation, le partage de bonnes pratiques en la matière.

**Monsieur le Président,**

Pour sa part, le Sénégal a entrepris d'importantes réformes pour davantage moderniser l'architecture institutionnelle de l'éducation et mieux adapter les contenus aux besoins de la population et aux exigences de développement.

C'est dans ce sens que s'inscrit la mise en œuvre, entre autres, du programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence de l'éducation et de la formation (PAQUET-EF) pour

l'horizon 2030 afin d'assurer à tous une éducation de base de qualité. Cette politique vise également à réduire les disparités entre les sexes en milieu scolaire.

Ainsi, selon le rapport national sur la situation de l'éducation au Sénégal de 2022, les taux d'accès et d'achèvement des filles prédomine. A l'échelle nationale, le taux brut de scolarisation est de 18,10% au préscolaire avec 19,60% pour les filles, et de 83,80% à l'élémentaire dont 91,10% pour les filles.

Au niveau de l'enseignement supérieur, l'indice de parité est en constante progression.

Toutefois, des efforts restent à faire pour remédier au faible taux d'accès des enfants en petite section, améliorer les infrastructures et renforcer la capacité des enseignants.

Il me semble également important de relever que l'inclusion est une option prioritaire pour mon pays. C'est pourquoi l'éducation non formelle, l'alphabétisation et l'éducation dans les écoles coraniques (ou daaras), est sérieusement prise en compte dans le développement du capital humain.

Par ailleurs, pour améliorer les performances du système éducatif dans les pays en développement, le Sénégal estime qu'il est urgent d'apporter des réponses à certaines difficultés, notamment :

- le déficit d’enseignants dans les disciplines scientifiques ;
- les effectifs pléthoriques des classes ne favorisant pas le suivi rapproché des élèves ;
- et la faible responsabilisation des Collectivités locales, des communautés et des organisations de la société civile dans la gestion du système éducatif à la base.

Nous devons également renforcer les programmes et projets destinés aux jeunes dans les domaines de l’éducation-formation, de l’emploi, de la culture, ainsi que réorienter les financements dans ces secteurs.

Enfin, Monsieur le Président, le Sénégal reste convaincu que l’éducation doit être au service du développement individuel et collectif.

**Je vous remercie**